

AR Prefecture

006-210600110-20260216-DM2026_06-DE
Reçu le 16/02/2026



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2026/06

DATE D'AFFICHAGE : **16 FEV. 2026**

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - CARNAVAL 2026 – RUES DE BEAULIEU-SUR-MER

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il a été confié à la société NICE FESTIVITES, l'intervention de deux chars, dix grosses têtes, 4 danseuses brésiliennes et une troupe musicale de type « Batucada » le samedi 7 mars 2026 à partir de 14h30 dans les rues de la commune de Beaulieu-sur-Mer, à l'occasion du Carnaval des enfants.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec la société NICE FESTIVITES, sise 22 BIS, avenue Denis Semeria à NICE (06300), d'un contrat de prestations de service portant sur l'intervention de deux chars avec chauffeurs, dix grosses têtes avec porteurs, 4 danseuses brésiliennes et une troupe musicale de type « Batucada » le samedi 7 mars 2026 à partir de 14h30 dans les rues de la commune de Beaulieu-sur-Mer, à l'occasion du Carnaval des enfants.

Article 2 : Le montant forfaitaire des prestations est de 7290€ HT, soit 8748€ TTC (TVA 20%).

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu sur Mer, le **16 FEV. 2026**

Le Maire,
Roger ROUX

